

## GROUPE DE TRAVAIL

### ECONOMIE

Filières de l'économie locale :  
Activités industrielles et tertiaires

Mercredi 3 Décembre 2008

Monsieur LESAFFRE ouvre la séance et donne la parole à Monsieur Delbecq qui va traiter du thème des activités industrielles et tertiaires.

Comme pour les autres groupes de travail, Monsieur DELBECQ situe à nouveau ce que peut être la transcription des problématiques économiques dans le SCOT. Il indique notamment que le SCOT aide à bâtir un discours économique, qu'il valorise les atouts du territoire et qu'il crée des conditions spéciales favorisant le développement économique.

Monsieur DELBECQ emprunte les chiffres clés sur la population active intra réalisés avec la Communauté d'agglomération du Boulonnais.

Il y a près de 60.000 actifs sur le territoire du SCOT, soit 41,8% de la population totale, ce qui est conforme à la moyenne régionale.

Les ouvriers et les employés sont les catégories socioprofessionnelles les plus représentées sur le territoire, et il y a 90% de salariés.

Le niveau de formation de la population active est globalement inférieur à la moyenne régionale.

Le revenu médian est également inférieur à celui de la moyenne dans le Nord-Pas-de-Calais, et au niveau national.

Le taux de chômage quoi qu'en baisse, demeure supérieur à la moyenne régionale et à la moyenne nationale. Il est actuellement de 11,4% contre 10,4% de moyenne régionale et 7,2% de moyenne nationale.

Ce sont les établissements de 1 à 9 salariés qui génèrent le plus d'emplois sur le territoire, ils représentent en effet 86% des employeurs contre seulement 51% à l'échelle de la région Nord-Pas-de-Calais. La différence y est ici extrêmement sensible.

Il y a néanmoins quelques grands employeurs sans pour autant qu'il y ait d'entreprises qui dépassent le millier de salariés, hors administration.

Le secteur commercial est le plus grand pourvoyeur d'emplois salariés, 7.468 emplois. Vient ensuite le secteur des services aux entreprises, 5.912 emplois, puis les industries agricoles et alimentaires, 3.705 emplois.

Avec les externalisations réalisées dans les entreprises, il est difficile de comparer les évolutions des emplois industriels et tertiaires.

Les emplois sont globalement concentrés sur la CAB à quelques exceptions près, l'activité tertiaire prédominante est dominée par l'activité commerciale, la filière halieutique génère de nombreux emplois indirects et induits dans le secteur tertiaire.

Cette industrie agroalimentaire est caractérisée par une interdépendance entre tous les secteurs, ce qui nécessite de préserver tous les maillons de la chaîne de manière à garder la cohérence de cette filière. Elle se trouve confrontée à des enjeux : anticiper la baisse des ressources, innover, créer des liens avec d'autres territoires, attirer les employés spécialisés et chercheurs qui acceptent de venir de l'extérieur.

Cela suppose d'améliorer le cadre de vie, de créer des lieux de vie, des crèches, et enfin la requalification de zones existantes, notamment la zone Comilog.

Cette industrie agroalimentaire génère également une activité logistique spécifique sur le territoire liée au froid et au frais, un équipement d'envergure avec la gare routière de marée qui accueille 110 postes de chargement, une forte présence à Boulogne-sur-Mer de logisticiens spécialisés, des capacités de stockage frigorifique importantes.

L'économie boulonnaise peut également compter sur des zones d'activités : Landacres, l'Inquétrie, la Trésorerie, la Liane et une plateforme logistique à Garromanche.

Il faut noter les filières en développement dans le cadre des activités artisanales du pôle de la faïence de Desvres qui comporte 190 emplois répartis dans 8 entreprises, la filière santé, les entreprises de nouvelles technologies, la filière touristique.

Quels sont les atouts et faiblesses du territoire pour l'accueil de nouvelles entreprises ?

Ce qui peut inciter les entrepreneurs à venir s'installer sur le territoire boulonnais : il y a la proximité avec l'Angleterre, les infrastructures autoroutières, le cadre de vie, l'aspect dense du territoire, d'importants réseaux d'accompagnement par des associations spécialisées.

En revanche, ce qui n'incite pas les entrepreneurs à venir, c'est le coût du foncier élevé par rapport à des territoires proches, le manque de disponibilité ou la taille inadaptée des parcelles, des taxes professionnelles élevées, un manque d'immobilier économique, notamment dans le secteur tertiaire.

Monsieur DELBECQ précise encore que dans le cadre du SCOT, il ne s'agit pas de réaliser un plan d'actions en faveur de l'économie mais on est dans une logique d'aménagement du territoire, cette réunion sera articulée avec la prochaine qui traitera des questions foncières.

Monsieur LESAFFRE ouvre le débat.

Monsieur FAUQUET indique que dans le secteur de la pêche, il y a nombre d'emplois de l'administration qui sont directement liés à l'existence de ce secteur sur le Boulonnais.

Monsieur DELBECQ précise qu'en 1975, il y avait 110.000 tonnes débarquées à Boulogne, et qu'aujourd'hui, il y en aura à peine 40.000 pour l'année 2008. Cependant, le poisson traité à Capécure concerne un volume d'environ 350.000 tonnes. Sur les éléments susceptibles de déclencher l'arrivée d'employés spécialisés et de chercheurs sur les territoires notamment au profit de la filière agroalimentaire, des éléments favorables sont le développement des structures universitaires, le renforcement du TERGV, la capacité d'obtenir des emplois pour les conjoints.

Monsieur BERTELOOT ajoute également l'environnement des plages et l'arrière pays à mettre en valeur.

Monsieur FACQ évoque les transports collectifs.

Monsieur LESAFFRE relève que les centres IFREMER en Bretagne sont beaucoup plus importants que celui de Boulogne sur Mer, ce qui illustre l'attrait respectif des Régions.

Monsieur DELBECQ explique toute l'importance de disposer d'un ensemble de producteurs qui traite des mêmes produits, cela permet une synergie entre entreprises, qui permet également les dépannages de matières premières en cas de besoin, tout ceci renforce la place de Boulogne sur mer et incite les entreprises à venir.

Il est évoqué le dimensionnement de la Départementale 341 vers Desvres qui ne favorise pas des échanges avec l'arrière pays.

Monsieur DELBECQ précise encore que le coût du foncier peut apparaître élevé dans certaines zones, mais il faut comparer ce qui est comparable. Il y a également des prix de terrains dans les zones peu élevés mais correspondant à un service offert très faible. Il suggère également que soit complétée une cartographie des zones d'ombre par rapport à l'accès au haut débit.

Monsieur Lesaffre souligne qu'il est fondamental que tout le monde dispose d'une capacité domestique d'au moins un ou deux mégabits.

A cet égard, Monsieur FLAHAUT souligne que cette question sera réglée dans la Communauté de communes du Pays de Desvres et celle de Samer pour juin 2009.

Il y aura desserte de certains secteurs par NRA en cuivre, le reste se faisant par satellite.

Monsieur FLAHAUT cite parmi les atouts du territoire une main d'œuvre de qualité, courageuse, plutôt moins chère qu'ailleurs.

Monsieur LESAFFRE souligne la nécessité d'intégrer la problématique de la qualité des transports en commun qui sera à l'avenir un signe d'attractivité ou non. Une discussion s'instaure autour de la fermeture de l'abattoir. En effet, il faut maintenant effectuer des distances importantes pour se rendre à l'abattoir le plus proche, ce qui n'est pas un élément de développement durable. Des évolutions ayant conduit à la fermeture de l'abattoir de Boulogne sont évoquées. Il est également indiqué la réouverture éventuelle de l'abattoir de Fruges. Il n'est pas très distant.

Monsieur DELATTRE présente sa société qui est implanté dans le Boulonnais, à Wimille et sur la zone de la Liane, mais également dans la métropole lilloise et à Créteil. Pour lui, la main d'œuvre boulonnaise est vraiment un gros atout, les ouvriers et employés sont de qualité inégalable.

En revanche, le point faible se situe dans la création d'entreprises, le niveau de créativité et de prise de risques est très faible, il faut véritablement travailler là-dessus, élever le niveau général de la population. Il y a effectivement des zones d'activités moins chères, aussi bien dans le bassin minier que dans la métropole lilloise, le Boulonnais ne pourra pas être concurrentiel mais il faut rester tel qu'il est, c'est-à-dire avec ses spécificités. Le haut débit est un facteur de différenciation des territoires lorsqu'il est accessible par France Télécom, il l'est souvent à des prix très élevés. Le cadre de vie est un élément à mettre en valeur, il faut également favoriser les déplacements, ce qui pose notamment le problème du TERGV de 17H20, Lille-Boulogne-sur-mer, plus chargé que le métro parisien.

Monsieur LESAFFRE souligne que pour faire face à la difficulté soulevée par Monsieur Delattre, c'est-à-dire la faiblesse de la créativité, il faut importer celle-ci, il faut du brassage avec des éléments venus de l'extérieur.

Monsieur FAUQUET souligne à cet égard, que des cadres arrivés à Boulogne sur Mer sont restés, en dépit du départ éventuel de leur entreprise, et parfois même sont restés pour leur retraite.

Monsieur FLAHAUT indique que c'est parce que le Boulonnais est un territoire touristique qu'il y a un cadre de vie agréable et intéressant.

Monsieur BONTEMP estime que la taxe professionnelle représente une charge trop importante. De plus, souvent l'entreprise paie la taxe professionnelle et la taxe foncière.

Monsieur LESAFFRE explique que la taxe professionnelle est peut être élevée mais que cela est dû au fait que le territoire est pauvre, les impôts ménages sont déjà très élevés, il faut donc faire face aux dépenses.

Monsieur LESAFFRE, en tant que Vice-Président aux finances de la CAB souligne qu'il est vigilant sur l'évolution de cette taxe professionnelle.

Monsieur FLAHAUT indique qu'il faut mettre en avant la nécessité d'avoir davantage d'arrêts d'Eurostar ou de TGV à Calais Frethun.

Monsieur DELBECQ rappelle que le Pays va lancer une étude sur le ferroviaire.

Monsieur FLAHAUT préconise également de favoriser la domiciliation fiscale sur le territoire, notamment sur la partie rurale du territoire du SCOT.

Monsieur FAUQUET signale que cette possibilité de domiciliation existe à Créamanche, mais il y a peu de demandes.

**Etaient présents :**

- Monsieur Daniel FAUQUET - Adjoint au Maire de Neufchâtel-Hardelot
- Monsieur Jacques BERTELOOT - Maire de Pernes-les-Boulogne
- Monsieur Christian FOURCROY - Maire d'Equihen-Plage
- Monsieur Joël FARRANDT - Adjoint au Maire de Saint Etienne-au-Mont
- Monsieur Gérard FACQ - Direction Départementale de l'Equipement
- Monsieur Claude BAILLY - Maire de Samer
- Monsieur Paul SAINT MAXENT - Maire de Quesques
- Monsieur André LELEU - Maire de Lottinghen
- Monsieur Gérard MARMIN - Vice-Président Chambre des Métiers
- Monsieur Alain BONTEMPS - Chambre des Métiers
- Monsieur Loïc CHEUVA - Conseiller municipal de Boulogne-sur-Mer
- Monsieur Joël FERNAGUT - Adjoint au Maire de Wimereux
- Monsieur Thierry CAZIN - Communauté de communes du Pays de la Faïence de Desvres
- Monsieur Christian HARLE - Maire de Verlincthun
- Monsieur David FLAHAUT - Vice-Président Communauté de communes de Desvres - Maire de Senlecques
- Monsieur Reinold DELATTRE - Président SA Roger Delattre
- Madame Evelyne JORDENS - Conseillère municipale de Boulogne-sur-Mer